

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1184

7 juin 2010

### SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR .....	56822	Eurofonprofit .....	56832
Access S.A. ....	56830	Five Arrows Mezzanine Debt Holder ....	56818
Acire S.A. ....	56786	Hutchison Ports España S.à r.l. ....	56820
Acrux Lux Invest S.A. ....	56818	Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l. ....	56820
AMO Holding 7 S.A. ....	56828	Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l. ....	56831
Angel Capital S.A. ....	56828	Lear North European Operations GmbH .....	56787
Arisa Assurances .....	56827	Loftimm S.A. ....	56828
Arisa Assurances .....	56827	LU PC V S.à r.l. ....	56787
ARISA Ré .....	56821	Luxfuel S.A. ....	56830
Babcock & Brown (Hidderstorf) S.à r.l. ...	56832	LuxRaceTech S.à r.l. ....	56830
Banque Carnegie Fund Sicav .....	56821	Moog Luxembourg .....	56832
Bercat Investments .....	56821	Pearl Holding S.A. ....	56786
Bergasa Holding S.A. ....	56819	Postbahnhof an der Spree 1, Berlin S.à r.l. .....	56822
Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l. ....	56821	Postbahnhof an der Spree 2, Berlin S.à r.l. .....	56827
Born Investment Holding Company S.A. .....	56819	Reagra .....	56818
Born Investments S.A. ....	56819	Regina Investment S.A. ....	56803
Calmar Real Estate S.A. ....	56819	Samofin International S.A. ....	56822
Capucine Investissement S.à r.l. ....	56819	Servus LuxCo S.à r.l. ....	56831
Centralis S.A. ....	56786	SGI Société de Gestion Immobilière S.A. .....	56828
Centrum Development and Investments S.A. ....	56803	Société Electrique de l'Our .....	56820
CHRIPET Invest S.à r.l. ....	56802	Stable I S.à r.l. ....	56831
Cofithi S.A. ....	56789	Towers Investments S.à r.l. ....	56789
Commanderie du Grand-Duché de Luxem- bourg de l'Ordre International des Any- setiers .....	56786	Towers Investments Sicar, S.à r.l. ....	56789
DAM Arch S. à r.l. ....	56787	Universal Premium GP SA .....	56830
D.E.H. Holdings Sàrl .....	56801	Waldimmo S.A. ....	56822
Distritex S.à r.l. ....	56801	Winchester JV S.à r.l. ....	56832
DJE Investment S.A. ....	56802	Ziegler-Schmit .....	56801
Dropal S.A. ....	56803		
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Management S.à r.l. ....	56802		

**Acire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.396.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2010054733/11.

(100069739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Centralis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054759/9.

(100069753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Pearl Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.905.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2010054799/11.

(100069740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**Commanderie du Grand-Duché de Luxembourg de l'Ordre International des Anyssetiers, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 30, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 1.412.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 mars 2010 que le siège social de l'association a été transféré du 35, Route d'Arlon, L-8310 Capellen, au 30, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2010054867/20.

(100069776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**DAM Arch S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.079.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 15 février 2007, Dresdner Anschutz Mezzinvest S.à r.l., associé unique de la Société, a changé sa dénomination en DAM Capital S.à r.l., ayant son siège social à l'adresse suivante: 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

L'associé unique de la Société est donc désormais DAM Capital S.à r.l. détenant 100 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

DAM Arch S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010054869/17.

(100069722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Lear North European Operations GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 17.400.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 133.583.

- L'adresse du Gérant de catégorie A suivant est modifiée comme suit:

Monsieur Robert Hooper, administrateur de catégorie A ayant son siège social au 1, rue du Petit Clamart, F-78941 Vélizy Cedex.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour Lear North European Operations GmbH

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010058285/17.

(100058311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**LU PC V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.948.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the seventh of May.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

Panattoni Italy Development B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Beech Avenue 54-80, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, the Netherlands,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of LU PC V S.à r.l. (the "Company"), with registered office at L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 144948, established by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, dated February 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 618 of March 20, 2009.

The share capital of the Company presently amounts to twelve thousands and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Italy Development B.V., une société constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, dont le siège social est au Beech Avenue 54-80, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas,

dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LU PC V S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144948, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 16 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 618 du 20 mars 2009.

La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DELSEMME - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2010. Relation GRE/2010/1697. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054959/86.

(100069723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Cofithi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.733.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 17 mars 2010*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance en date du 21 avril 2010.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe BLONDEAU, Romain THILLENS (Président du Conseil d'Administration) et Nour-Eddin NIJAR demeurant tous professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Annette MICHELS demeurant au 13, rue de Peppange à L-3378 Livange, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.2010.

*Pour COFITHI S.A.*

FIDALUX S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2010058763/22.

(100058422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Towers Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Towers Investments Sicar, S.à r.l.).**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.809.

In the year Two Thousand and Ten, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Investment Select Fund II, a public limited liability company (société anonyme) qualified as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 116.729,

hereby represented by Mr. François Pfister, attorney, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company existing under the name of Towers Investments SICAR, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualified as an

investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 125.809 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary Maître Henri Hellinckx on 9 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 May 2007, number 892 page 42770,

II. The Company's articles of association have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

- 1) Decision to amend the corporate object of the Company;
- 2) Decision to modify the corporate name of the Company from "Towers Investments SICAR, S.a r.l." to "Towers investments S.a r.l." in accordance with legal and regulatory requirements;
- 3) Approval of the interim accounts of the Company as at 15 April 2010 (the interim Accounts');
- 4) Approval of the report of the board of managers of the Company on the determination of the minimum share capital of the Company (the "Board Report");
- 5) Decision to set the amount of the share capital of the Company at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into a total amount of twenty thousand (20,000) shares with no par value, all fully subscribed and paid-up, on the basis of the Board Report and the Interim Accounts of the Company;
- 6) Decision to (i) cancel a total amount of seven thousand nine hundred and fifteen point seventy three (7,915.73) shares with no par value, corresponding to the balance between the twenty-seven thousand nine hundred and fifteen point seventy three (27,915.73) outstanding shares and the twenty thousand (20,000) shares constituting from now on the share capital of the Company and (ii) to allocate the difference between the amount of the total capital and reserves as of 15 April 2010 appearing in the Interim Accounts increased by the amount of the subscriptions paid in advance without allotment of shares, less the fixed share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), to a special reserve;
- 7) Acknowledgement of (i) Mr. Rolf Caspers; (ii) Mr. Ravi Cunnoosamy; and (iii) Mr. Andrew Gresham's resignations from their mandates as managers of the Company (collectively referred to as the "Resigning Managers"), with effect as of the date hereof;
- 8) Appointment of Mr. Costas Constantinides born on 17 September 1979, in Lefkosia (Cyprus), with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, as new manager of the Company, with effect as of the date hereof;
- 9) Appointment of Mr. Amine Zouari born on 18 March 1979, in Tunis (Tunisia), with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, as new manager of the Company, with effect as of the date hereof;
- 10) Decision to grant full discharge to the Resigning Managers for the performance of their mandates as managers of the Company;
- 11) Decision to fully restate the articles of association of the Company; and
- 12) Miscellaneous.

The Sole Shareholder declares having reviewed the following documents (the "Documents"):

- The interim Accounts; and
- The Board Report dated 28 April 2010.

That, on the basis of the above mentioned agenda and Documents, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*1. First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the corporate object of the Company.

*2. Second resolution*

Further to the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to modify the corporate name of the Company from "Towers investments SICAR, S.a r.l." into "Towers Investments S.a r.l." in accordance with legal and regulatory requirements.

*3. Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Accounts of the Company as at 15 April 2010.

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES that it has had due notice and got knowledge of the Board Report prior to this meeting and further RESOLVES to approve such Board Report.

#### 4. Fourth resolution

On the basis of the Board Report, the Sole Shareholder RESOLVES to set the share capital of the Company at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares, with no par value and all fully subscribed and paid up.

#### 5. Fifth resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to cancel a total amount of seven thousand nine hundred and fifteen point seventy three (7,915.73) shares with no par value, corresponding to the balance between the twenty-seven thousand nine hundred and fifteen point seventy three (27,915.73) outstanding shares and the twenty thousand (20,000) shares constituting from now on the share capital of the Company.

The Sole Shareholder further RESOLVES to allocate the difference between the amount of the total capital and reserves as of 15 April 2010 appearing in the interim Accounts increased by the amount of the subscriptions paid in advance without allotment of shares, less the fixed share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), to a special reserve.

#### 6. Sixth resolution

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES the resignations of (i) Mr. Rolf Caspers; (ii) Mr. Ravi Cunnoosamy and (iii) Mr. Andrew Gresham's from their mandates as managers of the Company, with effect as of the date hereof.

#### 7. Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint Mr. Costas Constantinides, born on 17 September 1979, in Lefkosia (Cyprus), with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company, with effect as of the date hereof.

#### 8. Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint Mr. Amine Zouari, born on 18 March 1979, in Tunis (Tunisia), with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company, with effect as of the date hereof.

#### 9. Ninth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant to (i) Mr. Rolf Caspers; (ii) Mr. Ravi Cunnoosamy; and (iii) Mr. Andrew Gresham full discharge for the performance of their mandates as managers of the Company.

#### 10. Tenth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

### "Chapter I. - Form, Corporate name, Object, Duration, Registered office

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law") and by the present articles of association (the "Articles"), which specify in the articles 2, 5, 7, 16 and 17 the exceptional rules applying to a solely owned company (société unipersonnelle).

The Company will exist under the corporate name of Towers Investments S.à.r.l.

**Art. 2. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form and/or to any third parties under the conditions set forth in the Law.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.



The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

## Chapter II. - Share capital - Shares - Transfer of shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares (the "Shares"), each with no par value, all of which are fully paid up.

Holders of Shares of the Company are individually referred as a "Shareholder" or collectively the "Shareholders".

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a solely owned company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**Art. 6. Registration of shares - Indivisibility of shares.** The Shares shall be issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s),

**Art. 7. Transfer of shares.** In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

## Chapter III. - Board of managers - Powers - Meetings - Auditor

**Art. 8. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not to be Shareholders of the Company. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" or individually the "Manager").

The Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to go into liquidation.

**Art. 9. Powers of the board of managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 10. Meetings of the board of managers.** The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the "Chairperson") and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and the Shareholder(s)



The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the Managers and by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

**Art. 11. Delegation of powers - Liability.** The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Manager(s) assumes, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 12. Representation of the company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of any one Manager or by the signature of any Manager or officer to whom authority has been duly delegated by the Board of Managers at its sole discretion.

**Art. 13. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next following meeting of Shareholders.

**Art. 14. Indemnification.** The Company may indemnify any Manager, officer or employee against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been a Manager, officer or employee of the Company. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

**Art. 15. Auditor(s).** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law, who need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### Chapter IV. - General meetings of shareholders

**Art. 16. General meeting of shareholders.** The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 17. Annual general meeting of shareholders.** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of April at 3.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following bank business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, exceptional circumstances of force majeure so require.

#### Chapter V. - Financial year - Distribution

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 19. Approval of financial statements.** At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general Shareholders' meeting the financial statements (including an inventory with an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 20. Appropriation of profits - Reserve.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend commensurate to their shareholding in the Company.

**Art. 21. Interim dividends.** Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of the present article and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Managers, together with the Shareholder(s):

The Board of Managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;

In this respect, the Board of Managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders;

In addition, the decision of the Board of Managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles;

Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution; and

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (Shareholders or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII. - Miscellaneous

**Art. 23. Applicable law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law." There being no further business, the meeting is terminated.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,300.-.

##### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

##### A COMPARU:

Investment Select Fund II, une société anonyme qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-2449 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.729,

ici représentée par Monsieur François Pfister, avocat, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

I. La partie comparante déclare qu'elle est la seule associée ("Associé Unique") de Towers investments SICAR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.809 (la "Société"). La Société a été constituée par un acte du notaire soussigné Maître Henri Hellinckx, en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 mai 2007, numéro 892 page 42770.

II. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être dûment informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

- 1) Décision de modifier l'objet social de la Société;
- 2) Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de "Towers Investments SICAR, S.à r.l." en "Towers Investments S.à r.l." en conformité avec tes prescrits légaux et réglementaires;
- 3) Approbation des comptes intérimaires de la Société au 15 avril 2010 (les "Comptes Intérimaires");
- 4) Approbation du rapport du conseil de gérance de la Société sur la détermination du capital social minimum de la Société (le "Rapport du Conseil de Gérance");
- 5) Décision de fixer le capital social de la Société à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) divisé en un montant total de vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale et toutes entièrement souscrites et libérées sur base du Rapport du Conseil de Gérance et des Comptes Intérimaires de la Société;
- 6) Décision (i) d'annuler un montant total de sept mille neuf cent quinze virgule soixante-treize (7,915.73) parts sociales sans valeur nominale, correspondant au solde entre les vingt-sept mille neuf cent quinze virgule soixante-treize (27,915.73) parts sociales en circulation et les vingt mille (20.000) parts sociales constituant désormais le capital social de la Société et (ii) d'allouer la différence entre le montant total du capital et des réserves apparaissant dans les Comptes Intérimaires,

augmenté du montant des souscriptions payées en avance sans émission de parts sociales, moins le capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000), à une réserve spéciale;

7) Prise d'acte des démissions de (i) M. Rolf Caspers; (ii) M. Ravi Cunnoosamy et (iii) M. Andrew Gresham de leurs mandats de gérants de la Société (ensemble ci-après désignés les "Gérants Démissionnaires"), avec effet à la date figurant en tête des présentes;

8) Nomination de M. Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Lefkosia (Chypre) avec adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet à la date figurant en tête des présentes;

9) Nomination de M. Aminé Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis (Tunisie) avec adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet à la date figurant en tête des présentes;

10) Décision de donner entière décharge aux Gérants Démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats de gérants de la Société;

11) Décision de refondre intégralement les statuts de la Société; et

12) Divers.

L'Associé Unique déclare avoir revu les documents suivants (les "Documents"):

- Les Comptes Intérimaires; et.

- Le Rapport du Conseil de Gérance daté du 28 avril 2010.

Que sur base de l'ordre du jour et des Documents mentionnés ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *1. Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société.

#### *2. Deuxième résolution*

Eu égard à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société de "Towers Investments SICAR, S.à r.l." en

"Towers Investments S.à.r.l." en conformité avec les prescrits légaux et réglementaires.

#### *3. Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Comptes intérimaires de Sa Société au 15 avril 2010.

L'Associé Unique PREND ACTE qu'il a bien pris connaissance du Rapport du Conseil de Gérance préalablement à cette assemblée et à cet égard, DECIDE d'approuver le Rapport du Conseil de Gérance.

#### *4. Quatrième résolution*

Sur base du Rapport du Conseil de Gérance, l'Associé Unique DECIDE de fixer le capital social de la Société à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) divisé en un montant total de vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale et toutes entièrement souscrites et libérées.

#### *5. Cinquième résolution*

Eu égard à la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE d'annuler un montant total de sept mille neuf cent quinze virgule soixante-treize (7,915.73) parts sociales sans valeur nominale, correspondant au solde entre les vingt-sept mille neuf cent quinze virgule soixante-treize (27,915.73) parts sociales en circulation et les vingt mille (20.000) parts sociales constituant désormais le capital social de la Société.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer la différence entre le montant total du capital et des réserves apparaissant dans les Comptes Intérimaires, augmenté du montant des souscriptions payées en avance sans émission de parts sociales, moins le capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000), à une réserve spéciale.

#### *6. Sixième résolution*

L'Associé Unique PREND ACTE des démissions de (i) Monsieur Rolf Caspers;

(ii) Monsieur Ravi Cunnoosamy et (iii) Monsieur Andrew Gresham de leurs mandats de gérants de la Société, avec effet à la date figurant en tête des présentes.

#### *7. Septième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de nommer Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979, à Lefkosia (Chypre), avec adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet à la date figurant en tête des présentes.

#### 8. Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer Monsieur Amine Zouari, né le 18 mars 1979, à Tunis (Tunisie), avec adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet à la date figurant en tête des présentes.

#### 9. Neuvième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner entière décharge à (i) Monsieur Rolf Caspers; (ii) Monsieur Ravi Cunnoosamy et (iii) Monsieur Andrew Gresham pour l'exercice de leurs mandats en tant que gérants de la Société.

#### 10. Dixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de refondre entièrement les statuts de la Société, qui se liront dorénavant comme suit:

### "Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées, une société (la "Société") en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 2, 5, 7, 16 et 17, les règles dérogatoires s'appliquant à la société unipersonnelle.

La Société existera sous la dénomination sociale de Towers Investments S.à.r.l.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et/ou à tout tiers dans les conditions prévues par la Loi.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres, de certificats d'obligations et de certificats.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans de l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, laquelles, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

### Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales"), chacune sans mention de valeur nominale et toutes entièrement libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'"Associé" ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les "Associés".

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

**Art. 6. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales.** Les Parts Sociales seront émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales doivent nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront suspendus.

**Art. 7. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont cessibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Les cessions de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

### Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

**Art. 8. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" ou pris individuellement le "Gérant").

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, est nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, Sa démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un Gérant n'entraîne pas la liquidation de la Société.

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Réunions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le "Président") et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courriel ou message télécopié

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Chaque Gérant et même tous les Gérants, peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou "conférence call" ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un



document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Délégation des pouvoirs - Responsabilité.** Le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 12. Représentation de la société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un Gérant ou par la signature d'un Gérant ou d'un fondé de pouvoirs qui aurait été dûment habilité par le Conseil de Gérance à sa seule discrétion.

**Art. 13. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Dans le cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

**Art. 14. Indemnité.** La Société pourra indemniser tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé, des dépenses raisonnablement encourues par eux du fait de toute action, procès ou poursuite auxquels il aura été partie en sa qualité de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société. Une telle personne devra être indemnisée en toutes circonstances, sauf le cas où dans le cadre de pareille action, procès ou poursuite il serait finalement déclaré responsable de négligence grave ou de mauvaise administration délibérée; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Un tel droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits nés dans son chef.

**Art. 15. Commissaire(s).** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

#### Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social (50%).

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois d'avril à 15 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

## Chapitre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 19. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant un inventaire indiquant la valeur des avoirs et des dettes de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits qui indiqueront les charges résultant des amortissements nécessaires).

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de Sa Loi.

**Art. 20. Répartition des profits - Réserve.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende proportionnellement à leur participation dans la Société.

**Art. 21. Dividendes intérimaires.** Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil de Gérance ensemble avec l'/les Associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil de Gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société;

- A cet effet, le Conseil de Gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associé(s) pourraient conclure entre eux;

- En outre, la décision du Conseil de Gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du Conseil de Gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts;

- Enfin, la distribution des dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil de Gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant de vérifier ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables; et

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre l'/les Associé(s) des dividendes qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement acquis par la Société.

Une telle action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

## Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.

Sauf cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

## Chapitre VII. - Divers

**Art. 23. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi."

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

*Frais*

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.300,-.

56801

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. PFISTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20493. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057662/622.

(100071569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Ziegler-Schmit, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 83.126.

*Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 26 avril 2010*

Il résulte de l'AGE tenue ce 26 avril 2010 ce qui suit:

1° Révocation de l'Administrateur Monsieur François SPAGNOLO.

2° Le conseil d'Administration se compose dès ce jour d'un seul Administrateur.

3° Nomination en tant qu'Administrateur unique de Mme Renata MAZUREK domiciliée 22 Grand-rue à Luxembourg.

4° La durée du mandat de l'Administrateur unique est fixée jusqu'à l'assemblée générale en 2012.

Renata MAZUREK

*Administrateur*

Référence de publication: 2010058301/15.

(100058703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**D.E.H. Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.013.517,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010058280/11.

(100058866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Distritex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.593.

**EXTRAIT**

Monsieur Pierre THOLL a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010058336/13.

(100058352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.843.

—  
*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 17 mars 2010 que:

Monsieur Wang Bo a transféré 1,250 (mille deux cents cinquante) parts sociales qu'il détenait dans la société à:

- Madame Moling Chen, résidant au 04-05, 7 Ang Mo Kio Ave 9, Singapore 569761; et

- M. Laurent Dorpe, résidant à Hong villa, Flat 1B, 12 bowen Road, Hong Kong

Depuis cette date, Madame Moling Chen et M. Laurent Dorpe détiennent chacun 2,500 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Madeline BOUCHER / Aurore ANTOINE

Mandataire Commerciale / Mandataire Principale

Référence de publication: 2010058279/19.

(100058284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**CHRIPET Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai.

R.C.S. Luxembourg B 132.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058282/10.

(100058839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**DJE Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 90.412.

—  
*Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung DJE Investment S.A.*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 15. April 2010 der DJE Investment S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Dr. Jens Ehrhardt (Vorsitzender)

Herr Dr. Ulrich Kaffarnik (stellv. Vorsitzender)

Herr Jan Ehrhardt (Mitglied)

Herr Eberhard Weinberger (Mitglied)

Herr Peter Schmitz (Mitglied)

Herr Julien Zimmer (Mitglied)

Herr Bernhard Singer (Mitglied)

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen, Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 zu wählen.

...

Luxemburg, 15. April 2010.

DZ BANK International S.A.

Für DJE Investment S.A.

Ursula Berg / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010058299/28.

(100058287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Dropal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.407.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 avril 2010.*

- Monsieur Carlo SCHLESSER, demeurant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

DROPAL S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010058283/16.

(100058305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Centrum Development and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Centrum Development and Investments S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010058292/11.

(100058898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Regina Investment S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.843.250,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.880.

—  
In the year two thousand ten, on the seventh of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder, having voting rights, of Regina Investment S.à r.l., a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132880 (the Company), incorporated on 12 October 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 2703 dated 23 November 2007, page 129735. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx dated 7 July 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 1777 of 15 September 2009, page 85267.

There appeared:

Regina Investment N.V., a public company with limited liability incorporated under the law of the Netherlands, having its registered office at 165, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam, Netherlands and registered with the Chamber of Commerce and Industries of Amsterdam under the number 34137201 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(A) pursuant to a notarial deed dated 19 November 2007, as rectified by a notarial deed dated 28 November 2007, the Company's subscribed share capital has been increased, to its current amount of three million eight hundred and forty-three thousand two hundred and fifty Euros (EUR 3,843,250), by way of a contribution in kind consisting of the assets and liabilities of the Sole Shareholder;

(B) that all of the thirty thousand seven hundred and forty six (30,746) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each, held by the Sole Shareholder and representing the entire share capital of the Company giving rights to vote are present or duly represented at the Meeting;

(C) the Sole Shareholder represented confirms that it had due notice, and been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notice. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

(D) a certificate indicating the ultimate beneficial owner of the Company has been provided to the undersigned notary;

(E) a valuation report confirming the value of the assets and liabilities at the time of the conversion and the valuation method has been prepared by Deloitte;

(F) copies of (a) the certificate of the ultimate beneficial owner referred to in item (D) above, and (b) the valuation report referred to in item (E) above, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes;

(G) the agenda of the Meeting is the following:

(1) waiver the convening notice for the extraordinary general meeting of shareholders;

(2) subsequently recording that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company and that the subscribed share capital of the Company amounts to three million eight hundred and forty-three thousand two hundred and fifty Euros (EUR 3,843,250) represented by thirty thousand seven hundred and forty six (30,746) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each;

(3) approval of the change of the current corporate form of the Company from a *société à responsabilité limitée* (private company with limited liability) into a *société anonyme* (public company with limited liability);

(4) appointment of Deloitte S.A. as external auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2010;

(5) appointment of Ms Jenny Prosser, born on 30 March 1947 in the United Kingdom, residing at 39 Gromsceed Senningerberg L-1670 Luxembourg as internal auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2010;

(6) acknowledgment of the resignation of Mr Michael Cairns, born on 20 April 1940 in Manchester, United Kingdom, residing professionally at Birchlands, Old Avenue, St. George's Hill, Weybridge KT13 OPY, United Kingdom as director of the Company;

(7) confirmation of Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public company with limited liability (*société anonyme*) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37974 as director of the Company, and of a permanent representative of Luxembourg Corporation Company S.A.;

(8) subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety in order to reflect the changes resulting from the foregoing;

(9) authorise the amendment of the share register of the Company; and

(10) miscellaneous.

These facts having been expressed and recognised as accurate by the Meeting, the Meeting, duly represented and after deliberation, unanimously decides the following resolutions:

*First resolution*

The entire voting share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice.

*Second resolution*

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company and that the subscribed share capital of the Company amounts to three million eight hundred and forty-three thousand two hundred and fifty Euros (EUR 3,843,250) represented by thirty thousand seven hundred and forty-six (30,746) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each.



#### *Third resolution*

The Meeting resolves to change the current corporate form of the Company from a société à responsabilité limitée (private company with limited liability) to a société anonyme (public company with limited liability).

Pursuant to articles 26 - 1 and article 32 - 1 (5) of the Company Act 1915 (the Law), the valuation of the Company has been the subject of a report dated 6 May 2010 prepared by Deloitte S.A., a public limited liability company (société anonyme), established under the laws of Luxembourg, with registered office at 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 67895 as independent auditor (réviseur d'entreprises), and which states that:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value amounting to EUR 3,949,745.19. The Company's corporate capital amounts to EUR 3,843,250, represented by 30,746 units with a nominal value of EUR 125 each, and is above the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to appoint Deloitte S.A. as the external auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2010.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to appoint Ms Jenny Prosser, born on 30 March 1947 in the United Kingdom, residing at 39 Gromscheid Senningerberg L-1670 Luxembourg as the internal auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2010.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Michael Cairns, born on 20 April 1940 in Manchester, United Kingdom, residing professionally at Birchlands, Old Avenue, St. George's Hill, Weybridge KT13 OPY, United Kingdom as a director of the Company with effect as of the date of this meeting.

The Meeting further resolves to grant discharge to Mr Michael Cairns for the performance of his duties as manager of the Company from the date of his appointment to the date of his resignation.

#### *Seventh resolution*

The Meeting further resolves to confirm Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public company with limited liability (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37974 as director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts for the financial year ending 31 December 2011.

The Meeting further resolves to acknowledge, and to the extent necessary approve, that Mr Eric Lechat, born on 21 February 1980 in Leuven, Belgium, and residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, be appointed as the permanent representative of Luxembourg Corporation Company S.A. for the purposes of article 51 bis of the Luxembourg Companies Act of 10 August 1915, as amended..

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves to restate and renumber the Articles in their entirety in order to reflect the changes resulting from the foregoing. The new Articles will read as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Regina Investment S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at three million eight hundred forty-three thousand two hundred and fifty Euros (EUR 3,843,250), represented by thirty thousand seven hundred and forty six (30,746) shares having a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form.

**Art. 9. Powers of the General Meeting of the Company.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the Company (the General Meeting) In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Thursday in June of each year at 2:00 p.m. CET. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the internal auditors, if they exist, may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

**Art. 12. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

**Art. 18. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 19. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 20. Internal auditor(s) - External auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by law, an external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The internal auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The internal auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The internal auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

**Art. 21. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 22. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.



At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the internal auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the internal auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 23. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

**Art. 24. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 25. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act."

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes the sole director of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the change of form of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 3,300.-

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire du seul actionnaire ayant droit de vote (l'Assemblée) de Regina Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132880 (la Société), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Paul Decker, le 12 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2703 du 23 novembre 2007, à la page 129735. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx le 7 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1777 du 15 septembre 2009, à la page 85267.

A comparu:



Regina Investment N.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, aux Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34137201 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Olivier Too, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(A) qu'en vertu de l'acte notarié daté du 19 novembre 2007, tel que rectifié par l'acte notarié du 28 novembre 2007, le capital social souscrit de la Société, s'élevant à ce jour à trois millions huit cent quarante trois mille et deux cent cinquante euros (3.843.250 EUR), a été augmenté par un apport en nature composé de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique;

(B) que l'intégralité des trente mille sept cent quarante six (30.746) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, détenues par l'Associé Unique et représentant l'intégralité du capital social de la Société donnant droit de vote sont présentes ou valablement représentées à l'Assemblée;

(C) l'Associé Unique présent ou représenté confirme avoir été dûment informé de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour reproduits ci-dessous;

(D) un certificat indiquant le bénéficiaire économique ultime de la Société a été mis à la disposition du notaire instrumentaire;

(E) un rapport d'évaluation confirmant la valeur de l'actif et du passif à la date de la conversion ainsi que la méthode d'évaluation a été préparé par Deloitte;

(F) des copies (a) du certificat indiquant le bénéficiaire économique ultime mentionné au point (D) ci-dessus et (b) du rapport d'évaluation mentionné au point (E) ci-dessus, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités d'enregistrement après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire;

(G) l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation à l'assemblée générale de l'Associé Unique;
2. Décision de constater que l'Associé Unique est l'actuel associé unique de la Société, dont le capital social souscrit s'élève à trois millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 3.843.250) représenté par trente mille sept cent quarante-six (30.746) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
3. Décision de modifier la forme sociale de la Société afin de la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;
4. Nomination de Deloitte S.A. en qualité de réviseur agréé de la Société pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010;
5. Nomination de Mme Jenny Prosser, née le 30 mars 1947 au Royaume-Uni, résidant au 39 Gromscheid, Senningerberg L-1670 Luxembourg, en qualité de commissaire de la Société pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010;
6. Décision d'accepter la démission de M. Michael Cairns, né le 20 avril 1940 à Manchester, au Royaume-Uni, résidant professionnellement à Birchlands, Old Avenue, St. George's Hill, Weybridge KT13 OPY au Royaume-Uni de ses fonctions de gérant de la Société;
7. Confirmation des mandats d'administrateurs de la Société de Luxembourg Corporation Company S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, ainsi que du représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.;
8. Reformulation et renumérotation des Statuts dans leur intégralité afin d'y refléter les changements adoptés aux points précédents;
9. Décision d'autoriser la modification du registre d'actionnaires de la Société; et
10. Divers.

Ces faits ayant été dûment reconnus et acceptés par l'Assemblée, l'Assemblée, telle que représentée, décide après délibération de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société donnant droit de vote étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de constater que l'Associé Unique est le seul associé de la Société et que le capital social souscrit de la Société s'élève à trois millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 3.843.250) représenté par trente mille sept cent quarante-six (30.746) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme sociale actuelle de la Société et de la transformer d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

En conformité avec les articles 26 – 1 et 32 - 1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi), la valorisation de la Société a fait l'objet d'un rapport daté du 6 mai 2010 préparé par Deloitte S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé, et dont la conclusion est la suivante:

"Sur la base des procédures de vérification utilisées comme décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous mènerait à considérer que la valeur de la Société ne correspondrait pas au moins à la valeur des actifs nets de la Société s'élevant à 3.949.745,19 EUR. Le capital social de la Société s'élève à 3.843.250 EUR, représenté par 30.746 parts sociales ayant une valeur nominale de 125 EUR chacune et est supérieur au capital social nominal minimum requis par la Loi pour une Société Anonyme."

Ledit rapport du réviseur, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Deloitte S.A. en qualité de réviseur agréé de la Société pour un mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Mme Jenny Prosser, née le 30 mars 1947 au Royaume-Uni, résidant au 39 Gromscheid, Senningerberg L-1670 Luxembourg, en qualité de commissaire de la Société pour un mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Michael Cairns, né le 20 avril 1940 à Manchester, au Royaume-Uni, résidant professionnellement à Birchlands, Old Avenue, St. George's Hill, Weybridge KT13 OPY au Royaume-Uni de ses fonctions de gérant de la Société avec effet à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide en outre d'accorder décharge à M. Michael Cairns pour l'exercice de ses fonctions de gérant de la Société à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer la nomination de Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, en qualité d'administrateur de la Société pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide en outre de constater, et dans la mesure où ce serait nécessaire d'approuver que M. Eric Lechat, né le 12 février 1980 à Louvain, Belgique et ayant comme adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, soit nommé représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. conformément aux dispositions prévues par l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Les nouveaux Statuts auront dès lors la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Regina Investment S.A." ( la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de trois millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 3.843.250), représenté par trente mille sept cent quarante six (30.746) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée générale de la Société (l'Assemblée Générale). Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de juin à 14h CET. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société (indication du délai, p.ex. 72 (soixante-douze) heures) avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion



du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence par tout administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 19. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est



pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 20. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédige(-nt) sur cette base un rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 23. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 24. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 25. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915."

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements énoncés ci-dessus et accorde pouvoir et autorisation aux administrateurs de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription des changements relatifs à la forme de la Société dans le registre des actionnaires de la Société et de procéder à toutes les formalités y relatives et de (ii) procéder à toutes démarches et formalités en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 3.300.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante l'original du présent acte a été signé avec le notaire.

Signé: P. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20777. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010057672/813.

(100071947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Acrux Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.678.

*Extrait de la résolution circulaire prise par le conseil d'administration en date du 23 février 2010*

Madame Stéphanie DAVID, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur de Catégorie A en remplacement de Monsieur Julien HALLEY, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg le 23 février 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour ACRUX LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010058289/16.

(100058325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Five Arrows Mezzanine Debt Holder, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.778.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held anticipatedly on April 15<sup>th</sup>, 2010*

- The mandate of the company KPMG Audit, Société à Responsabilité Limitée, having its registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as Statutory Auditor, is re-conducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of the year 2011.

Certified true

**Suit la traduction en français de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 15 avril 2010*

- Le mandat de la société KPMG AUDIT, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

For FIVE ARROWS MEZZANINE DEBT HOLDER

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010058290/21.

(100058329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Reagra, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.030.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 8 avril 2010*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises indépendant, Deloitte S.A. qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011 délibérant sur les comptes de l'exercice social de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire spécial*

Référence de publication: 2010058356/14.

(100058699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Capucine Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.825.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058293/11.

(100059022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Calmar Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.678.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058291/9.

(100058690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Born Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.575.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BORN INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058294/11.

(100058853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Born Investment Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.976.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BORN INVESTMENT HOLDING COMPANY S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058295/11.

(100058859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Bergasa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.590.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERGASA HOLDING S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2010058306/11.  
(100058786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Herr Claude LANNERS hat sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt. In der Sitzung des Verwaltungsrats vom 13/04/2010 wurde Frau Sandra DENIS, geboren am 12/06/1972 in D-Saarbrücken, mit der Berufsadresse in L-1352 LUXEMBOURG, 3, rue de la Congrégation, per Zuwahl ("cooptation") zum Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 ernannt. Die nächstfolgende Generalversammlung muss diese Zuwahl bestätigen.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A.  
Référence de publication: 2010058353/12.  
(100058779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Hutchison Ports España S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 112.343.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les coordonnées du gérant, M. Richard Chan, sont les suivantes:

Nom: Chan

Prénom(s): Richard Waichi

Adresse privée: Apartment 14; 41, rue Siggy vu Letzebuerg; L-1933 Luxembourg

2) Les coordonnées du gérant, M. James Tsien sont les suivantes:

Nom: Tsien

Prénom(s): James

Adresse privée: 533, Sai Sha Road; Sai Kung; New Territories; Hong Kong

3) Les coordonnées du gérant, M. Thomas Geiger, sont les suivantes:

Nom: Geiger

Prénom(s): Thomas

Adresse professionnelle: 3<sup>e</sup> étage; 7, rue du Marché-aux-Herbes; L-1728 Luxembourg

4) Les coordonnées du gérant, M. Christian Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian

Adresse professionnelle: 3<sup>e</sup> étage; 7, rue du Marché-aux-Herbes; L-1728 Luxembourg  
Luxembourg, le 28 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010058300/25.

(100058439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 123.403.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les coordonnées du gérant, M. Richard Chan, sont les suivantes:

Nom: Chan

Prénom(s): Richard Waichi

Adresse privée: Apartment 14; 41, rue Siggy vu Letzebuerg; L-1933 Luxembourg

2) Les coordonnées du gérant, M. James Tsien sont les suivantes:

Nom: Tsien

Prénom(s): James

Adresse privée: 533, Sai Sha Road; Sai Kung; New Territories; Hong Kong

3) Les coordonnées du gérant, M. Thomas Geiger, sont les suivantes:

Nom: Geiger

Prénom(s): Thomas

Adresse professionnelle: 3<sup>e</sup> étage; 7, rue du Marché-aux-Herbes; L-1728 Luxembourg

4) Les coordonnées du gérant, M. Christian Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian

Adresse professionnelle: 3<sup>e</sup> étage; 7, rue du Marché-aux-Herbes; L-1728 Luxembourg

5) Les coordonnées du gérant, Mme. Edith Shih, sont les suivantes:

Nom: Shih

Prénom(s): Edith

Adresse privée: 13C; 9, Brewin Path; Hong Kong

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010058737/29.

(100058453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Bercat Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058308/10.

(100058563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058310/9.

(100058925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.219.700,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.108.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058312/11.

(100058260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**ARISA Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.730.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058313/9.

(100058712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Samofin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 53.093.

—  
EXTRAIT

Il résulte des lettres de démission du 26 avril 2010 que les administrateurs Madame Gabriele Schneider, Monsieur Pierre Schmit et Monsieur Lou Huby ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Jérôme Domange ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2010.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2010058352/15.

(100058231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Waldimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 125.461.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 06 avril 2010:*

- les actionnaires constatent la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Michal Wittmann en qualité de Président du conseil d'administration avec effet au 27 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058322/11.

(100058819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Postbahnhof an der Spree 1, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1638 Luxembourg, 4, rue du Golf.  
R.C.S. Luxembourg B 135.105.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées le 23 avril 2010*

Il résulte desdites résolutions que:

1. La démission avec effet immédiat de Monsieur Henrik ROSSEN, Madame Catherine HELLARD et d'Attis Promotion S.A. en tant que gérants de la Société a été acceptée.

2. Monsieur Michael Kaa ANDERSEN, résidant à Vedbæk Strandvej 428, DK-2950 Vedbæk, Danemark a été nommé avec effet immédiat gérant de la Société pour une période illimitée.

Luxembourg, le 26 avril 2010.  
Pour extrait conforme  
Alex SCHMITT  
Mandataire

Référence de publication: 2010058323/18.

(100058945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.488.

—  
In the year two thousand and ten, on the fifth of May.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.342,



hereby represented by its special attorney Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pursuant to the extract of minutes of the meeting of the Board of Directors on the 15<sup>th</sup> of April 2010,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585), pursuant to the abovementioned resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 15<sup>th</sup> of April 2010, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

A copy of this resolution, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated here before, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28<sup>th</sup> of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19<sup>th</sup> of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2<sup>nd</sup> of March 2007;
- by deed of the undersigned notary on December 28<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7<sup>th</sup> of March 2007.
- by deed of the undersigned notary on June 22<sup>nd</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12<sup>th</sup> of September 2007;
- by deed of the undersigned notary on October 18<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2<sup>nd</sup> February 2008;
- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4<sup>th</sup> February 2008;
- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5<sup>th</sup> February 2008,
- by deed of the undersigned notary on February 4<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 636 of 25<sup>th</sup> March 2010;
- by deed of the undersigned notary on February 4<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 695 of 1<sup>st</sup> April 2010;
- by deed of the undersigned notary on February 4<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 748 of 9<sup>th</sup> April 2010;

II.- The company has an authorised share capital of nine million nine hundred thousand Euro (€ 9.900.000.-) divided into three categories of shares (the "Classes") of:

- 300.000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class A Shares");
- 60.000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class B Share");
- 300.000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15 per Share to be issued with a share premium of Euro 470 per Share ("Class C Shares");

III.- The company has an issued capital of TWO MILLION FOUR HUNDRED EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-FIVE EURO (€ 2.408.595.-), divided into one hundred sixty thousand five hundred seventy-three (160.573) shares comprising:

- seventy thousand six hundred fifty-six (70.656) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- seventy thousand six hundred fifty-six (70.656) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-THREE MILLION TWO HUNDRED EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY EURO (€ 33.208.320.-) have been paid on the Class C shares.

IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

(c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until the fifth anniversary of the publication in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" of the Articles of Incorporation of the Company. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 15<sup>th</sup> of April 2010, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of FORTY-NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (€ 49.875.-) in order to increase it from the present amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-FIVE EURO (€ 2.408.595.-) to the amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED SEVENTY EURO (€ 2.458.470.-) by issuing:

- three thousand three hundred twenty-five (3.325) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- three thousand three hundred twenty-five (3.325) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

Furthermore there is an additional premium paid on the Class C shares of the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (€ 1.562.750.-) to raise it from its present amount of THIRTY-THREE MILLION TWO HUNDRED EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY EURO (€ 33.208.320.-) to the amount of THIRTY-FOUR MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND SEVENTY EURO (€ 34.771.070.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of FORTY-NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (€ 49.875.-) as well as the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (€ 1.562.750.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

**Art. 7. Share capital. (paragraph b).**

(b) The Company has a share capital of TWO MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED SEVENTY EURO (€ 2.458.470.-), divided into one hundred sixty-seven thousand two hundred twenty-three (167.223) shares comprising:

- seventy-three thousand nine hundred eighty-one (73.981) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- seventy-three thousand nine hundred eighty-one (73.981) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-FOUR MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND SEVENTY EURO (€ 34.771.070.-) have been paid on the Class C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

*Declaration*

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10<sup>th</sup> August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par son mandataire spéciale Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conformément au Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 avril 2010,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585), en vertu de la prédite résolution prise en date du 15 avril 2010, relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Une copie de cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 25 mars 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 1<sup>er</sup> avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 9 avril 2010;

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions neuf cent mille Euros (€ 9.900.000.-) divisé en trois catégories d'actions (les "Classes"):

- 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe A");

- 60.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe B");

- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470 Euros par Action ("Actions de Classe C");

III.- Que le capital social émis de la société est de DEUX MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (€ 2.408.595.-), divisé en cent soixante mille cinq cent soixante-treize (160.573) actions comprenant:

- soixante-dix mille six cent cinquante-six (70.656) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- soixante-dix mille six cent cinquante-six (70.656) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT HUIT MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (€ 33.208.320.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessous et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts de la Société au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Que par résolution adoptée en date du 15 avril 2010, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de QUARANTE-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (€ 49.875.-) pour l'augmenter de son montant actuel de DEUX MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (€ 2.408.595.-) à un montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 2.458.470.-) par l'émission de:

- trois mille trois cent vingt-cinq (3.325) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- trois mille trois cent vingt-cinq (3.325) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

Payement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.562.750.-) pour l'augmenter de son montant actuel de TRENTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT HUIT MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (€ 33.208.320.-) au montant de TRENTE-QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SOIXANTE-DIX EUROS (€ 34.771.070.-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription le montant de QUARANTE-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (€ 49.875.-) ainsi que le montant d'UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.562.750.-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'actionnaire commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### **Art. 7. Capital social (paragraphe b).**

(b) La Société a un capital social de DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 2.458.470.-), divisé en cent soixante-sept mille deux cent vingt-trois (167.223) actions comprenant:

- soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt et une (73.981) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt et une (73.981) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE SOIXANTE-DIX EUROS (€ 34.771.070.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BEMTGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 mai 2010. Relation: ECH/2010/658. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058460/241.

(100072877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Postbahnhof an der Spree 2, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1638 Luxembourg, 4, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 135.107.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées le 23 avril 2010*

Il résulte desdites résolutions que:

1. La démission avec effet immédiat de Monsieur Henrik ROSSEN, Madame Catherine HELLARD et d'Attis Promotion S.A. en tant que gérants de la Société a été acceptée.

2. Monsieur Michael Kaa ANDERSEN, résidant à Vedbaek Strandvej 428, DK-2950 Vedbaek, Danemark a été nommé avec effet immédiat gérant de la Société pour une période illimitée.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010058324/18.

(100058938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Arisa Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.496.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 (Consolidés) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058325/10.

(100058725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Arisa Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.496.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058327/9.

(100058720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**SGI Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.883.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Référence de publication: 2010058351/17.

(100058804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Angel Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 98.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010058331/10.

(100058734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**AMO Holding 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058335/9.

(100058969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Loftimm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.039.

L'an deux mille dix.

Le six avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOFTIMM S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 83039, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 50 du 10 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.



La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 2.000.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 500.000,- EUR à 2.500.000,-EUR, par la création et l'émission de 20.000 actions nouvelles de 100,-EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Les vingt mille (20.000) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par la société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas IM1 1QL, Athol Street 5 (Ile de Man), et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme LOFTIMM S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 23 mars 2010 par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION S.à r.l., représenté par Monsieur Dominique RANSQUIN, de L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance à convertir en capital ne correspond pas au moins à 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de LOFTIMM S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de LOFTIMM S.A. de EUR 2.000.000 ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ERK - BEY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2010. Relation GRE/2010/1302. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010059300/76.

(100059495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Access S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.889.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps et Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010058345/13.

(100058731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**LuxRaceTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 91.840.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010058347/10.

(100058579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Luxfuel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

*Pour Luxfuel*

Pierre-Paul Boulanger

*Superintendant*

Référence de publication: 2010058623/13.

(100058479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Universal Premium GP SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 148.541.

EXTRAIT

En date du 31 mars 2010, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

- Les mandats des Administrateurs suivants sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

\* M. Teodor Ioan Vostinaru,

\* M. Tom Verheyden, et,

\* M. Vincent de Rycke.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de BDO Audit est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*Authorized Signatory / Authorized Signatory*

Référence de publication: 2010058349/20.

(100058463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Servus LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.911.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue le 20 avril 2010*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Brian McMahon et Monsieur Andreas Demmel en tant que gérants de catégorie B de la société.

L'assemblée générale des associés a également décidé d'élire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société:

- Monsieur Robert Quinn, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Servus LuxCo S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010058355/20.

(100058240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.502.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.072.

—  
Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KOCH FIBER FINANCE HOLDING S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010058630/14.

(100058756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Stable I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.133.

—  
RECTIFICATIF

Rectificatif concernant le bilan au 30 septembre 2009 déposé au RCS le 15/04/2010, réf. L100051812.04

Un rectificatif du bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.  
S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2010058358/17.

(100058576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Winchester JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 121.104.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2010058359/11.

(100058613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Babcock & Brown (Hidderstorf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.526.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2010058360/11.

(100058614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.  
*Pour EUROFONPROFIT*  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010058379/15.

(100058631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 19.826.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058620/9.

(100058386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---